

Terminologie : https://fr.wikipedia.org/wiki/France_d%27outre-mer et

<https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/dom-tom.htm>

Les DOM-TOM français

Depuis la [réforme constitutionnelle de 2003](#), le statut des DOM-TOM a été modifié en France. Les DOM sont devenus techniquement des **DROM** ou **DOM-ROM** (pour «Département et région d'outre-mer») et les TOM sont disparus, sauf pour les Terres australes, afin de faire place aux **COM** (pour «Collectivité d'outre-mer»).

Quant à la **Polynésie française** et la **Nouvelle-Calédonie**, elles forment maintenant des **POM** (pour «Pays d'outre-mer» au sein de la République); la Polynésie française est néanmoins une «collectivité d'outre-mer», tandis que la Nouvelle-Calédonie a un statut provisoire de «collectivité spécifique» en attendant que, vers 2014, un référendum local décide de son indépendance ou de son maintien au sein de la République.

Voici le nouveau vocabulaire administratif accepté:

COM : Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Ce sont les collectivités d'outre-mer bénéficiant d'un statut particulier disposant d'une certaine autonomie, car les collectivités territoriales sont devenues des entités distinctes de l'État français. Les collectivités territoriales se sont vues reconnaître un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences administratives.

Parmi ces dernières, on distingue la «Collectivité d'outre-mer départementale» de **Mayotte** et la «Collectivité d'outre-mer territoriale» de **Saint-Pierre-et-Miquelon**. Depuis le 14 juillet 2007, l'île de **Saint-Martin** et l'île de **Saint-Barthélemy**, auparavant des communes de la Guadeloupe, sont désormais des «Collectivités d'outre-mer de la République».

DOM (sigle retenu pour DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion

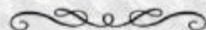
Ce sont les «départements» d'outre-mer, comme ceux qu'on trouve en France métropolitaine et possédant un conseil général et un conseil régional, mais un seul préfet. Tous les DOM sont soumis aux lois françaises tout en ayant la possibilité d'avoir recours à certains «assouplissements» dus à leur éloignement, par exemple, la possibilité d'adapter les textes législatifs et leur organisation administrative. Ainsi, les DOM bénéficient d'un plus plus d'autonomie que les autres départements français.

ROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion

Il s'agit de «régions d'outre-mer» au nombre de quatre (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). Contrairement aux régions métropolitaines, les ROM sont constituées d'un seul département, c'est-à-dire des **régions monodépartementales**. Autrement dit, deux structures sont superposées: le département et la région, avec un seul préfet tout en possédant chacune son assemblée délibérante: le conseil général pour le DOM et le conseil régional pour la ROM.

POM : Polynésie française et Nouvelle-Calédonie

Ce sont la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie formant ce qu'on appelle des «Pays d'outre-mer au sein de la République». Éventuellement, ces deux régions pourraient obtenir leur indépendance.

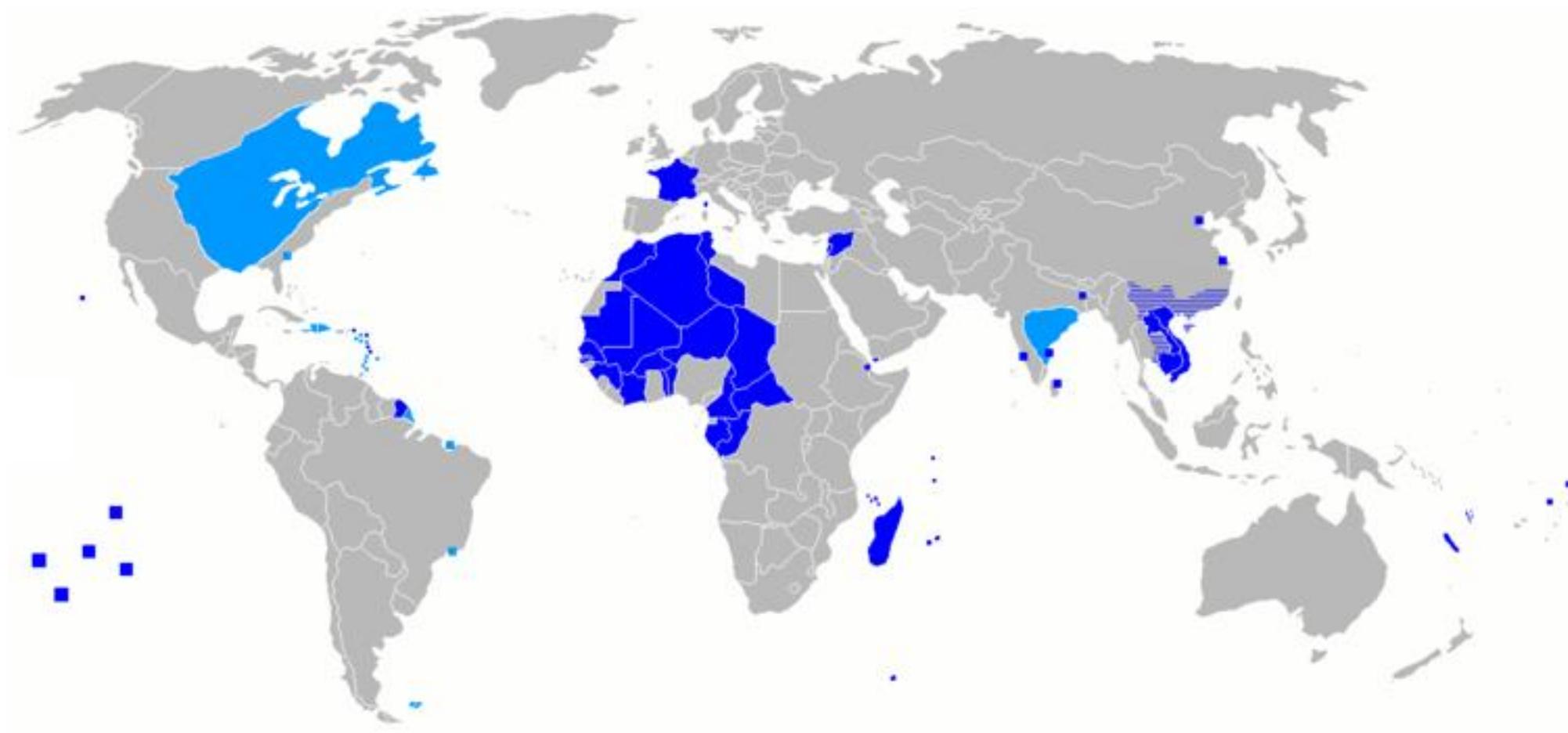


Bref, les appellations de «département d'outre-mer» et de «territoire d'outre-mer» n'ont plus aucune valeur d'ordre juridique depuis la réforme de 2003. Lorsqu'on l'utilise encore, c'est par «abus de langage» ou par simple habitude.

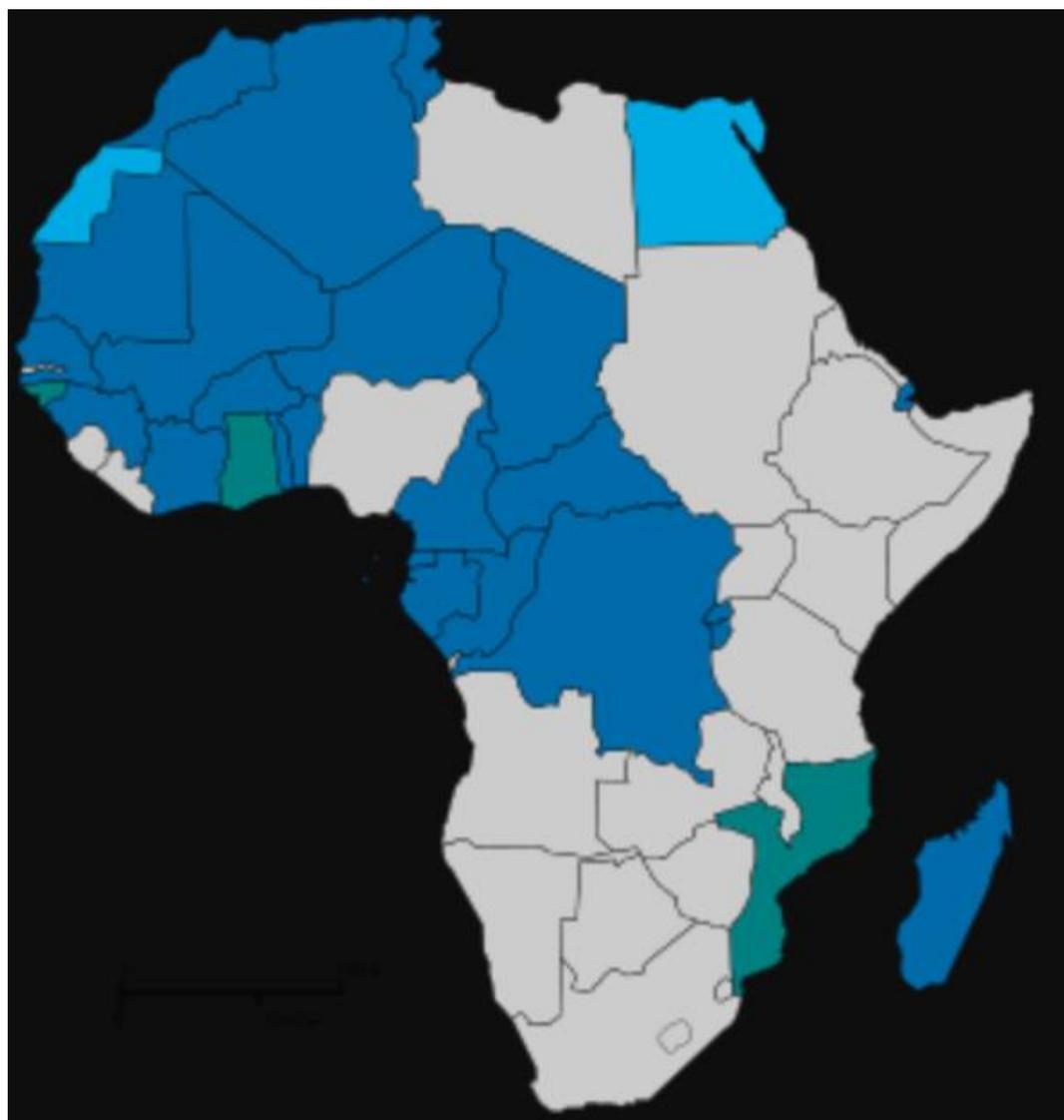
PTOM

C'est une réalité juridique de l'Union européenne désignant les «Pays et territoires d'outre-mer». En vertu de l'article 182 (*Journal officiel* no C-325 du 24 décembre 2002) du Traité instituant la Communauté européenne, ces territoires sont des dépendances de la France et sont reconnus comme des *Pays et territoires d'outre-mer* (**PTOM**) de l'Union européenne:

Empire colonial français :



Le français en Afrique :



■ Pays d'Afrique généralement considérés comme francophones.

La population de ces 26 pays et deux îles françaises¹, sur les 55 que compte l'Afrique (soit la moitié) s'élève à environ 431 millions d'habitants en 2019² sur les 1,3 milliards d'Africains (soit 33,0 % de la population africaine) et devrait atteindre entre 845 et 866 millions d'habitants en 2050 (soit 34,0 % à 34,4 % de la population africaine) d'après les projections de population^{3,4}

■ Pays ou régions parfois considérés comme francophones.

■ Pays non francophones mais ayant rejoint l'OIF.

Pays où le français est une seule (ou une des) langue (s) officielle (s) :

Pays	Population (est. 2016)	Francophones (est. 2016)	%	Langues officielles	Langues nationales	Langues locales
 Congo (RDC)	79 723 000	37 175 000	47 %	1	4	200
 Madagascar	24 916 000	4 983 000	20 %	2	-	20
 Cameroun	23 924 000	9 546 000	40 %	2	-	280
 Côte d'Ivoire	23 254 000	7 881 000	34 %	1	-	80
 Niger	20 715 000	2 631 000	13 %	1	-	10
 Burkina Faso	18 634 000	4 124 000	22 %	1	-	60
 Mali	18 135 000	3 061 000	17 %	1	-	25
 Sénégal	15 589 000	4 521 000	29 %	1	-	40
 Tchad	14 497 000	1 827 000	13 %	1	-	15
 Guinée	12 947 000	3 118 000	24 %	1	-	30
 Rwanda	11 883 000	669 000	6 %	4	-	10
 Burundi	11 553 000	959 000	8 %	1+1(fr)	-	1
 Bénin	11 167 000	3 950 000	35 %	1	-	10
 Togo	7 497 000	2 914 000	39 %	1	-	50
 République centrafricaine	4 998 000	1 467 000	29 %	2	-	60
 Congo (RC)	4 741 000	2 758 000	58 %	1	-	40
 Gabon	1 763 000	1 077 000	61 %	1	-	50
 Djibouti	900 000	450 000	50 %	2	-	10
 Guinée équatoriale	870 000	251 000	29 %	2	-	10
 La Réunion	867 000	763 000	88 %	1	-	10
 Comores	807 000	205 000	25 %	3	-	3
 Mayotte	246 000	155 000	63 %	1	-	10
 Seychelles	97 000	51 000	53 %	3	-	5

Le français non continental :



Situation en Martinique :

Même si tous les Martiniquais dits «de couleur» parlent tous le créole, y compris dans les communes les plus éloignées, il est à peu près impossible de ne pas pratiquer le français d'une façon ou d'une autre. Regarder la télé, écouter la radio, lire la presse, effectuer des achats, aller chez le médecin, ce sont là des activités quotidiennes qui se font majoritairement, voire exclusivement en français.

Il existe encore des personnes très âgées ne parlant que le créole,

Certains Martiniquais, surtout des Mulâtres élevés «à la métropolitaine», s'amuse à parler un mélange de créole et de français.

Bref, si la population martiniquaise a le créole comme langue maternelle, le français est plus qu'une langue seconde dans la plupart des cas; c'est souvent la seconde langue maternelle après le créole. Autrement dit, **beaucoup de**

Martiniquais ont deux langues maternelles: le créole et le français.

Quant à la **population blanche**, elle demeure très minoritaire (9 %) et se partage, d'une part, entre les *Blancs-Pays ou Békés* — les descendants des premiers colons français — parlant le français et généralement aussi le créole, et, d'autre part, les *Blancs-France*, c'est-à-dire les Métropolitains résidant en Martinique pour la durée d'un contrat (généralement de trois ans), qui ne parlent que le français métropolitain.

Ceux qu'on appelle les **Békés** ... se croient souvent propriétaires de la Martinique et contrôlent à peu près toute l'économie de l'île, ... Les Békés parlent le «français des îles», c'est-à-dire une forme de «français de France», hormis quelques expressions typiquement locales et un accent particulier et généralement le créole (ils le comprennent tous). ... les Békés auraient conservé un complexe de supériorité tant à l'égard des Métropolitains qu'à l'égard des Noirs; ... ont des origines aristocratiques

Quant aux **Métros**, on les appelle *Bancs-France* ou *Zoreilles*. Comme à l'île de La Réunion, les Métropolitains sont surnommés *Zoreilles* parce que, d'une part, comprenant mal le créole, ils feraient constamment répéter et passeraient ainsi pour être «durs d'oreille», ... ils occupent la plupart des postes de direction dans le secteur public et parapublic..

Quant aux **Noirs** et aux descendants des immigrants **indiens**, ils occupaient traditionnellement des emplois d'ouvriers agricoles ou des emplois de services, alors que les plus instruits d'entre eux, notamment les **Mulâtres**, accaparaient divers postes de l'administration publique et de la politique locale.

Toutefois, la situation est en train de changer depuis au moins une décennie et les emplois sont moins compartimentés qu'auparavant entre Blancs, Mulâtres et Noirs. Toutefois, il y a encore des Noirs qui considèrent les Blancs martiniquais comme «sales Békés esclavagistes»...

Les créoles

Marie-Christine Hazaël-Massieux (Université de Provence)
(<http://creoles.free.fr/Cours>)

On appelle **créoles** des **langues nées au cours des colonisations européennes** des XVIIe – XVIIIe siècles dans le contexte **des contacts de populations liés à l’esclavage**.

Il y a donc des créoles très divers : créoles anglais, créoles portugais, créoles néerlandais... et des créoles français.

Attention : les créoles **ne sont pas des « langues mixtes »**, mais le **résultat d’évolutions linguistiques** spécifiques qui ont touché des variétés populaires de langues européennes, **du fait du contact de langues et de la communication exclusivement orale**, ceci hors de toute pression normative.

I. Les créoles sont bien des langues

- **Qui ont de nombreux locuteurs (toute la population les parle)**
- **Qui ont leurs propres systèmes linguistiques**
- **Qu’on peut et qu’il faut apprendre**
- **Qui se développent**
- **Qui ont déjà donné des œuvres littéraires...**

Jacques Leclerc

(<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/creole.htm>)
(Trésor de la langue française – Canada)

Un créole se forme **au contact des langues** pour en former **une nouvelle**. Tout créole est essentiellement le **résultat du mixage** de langues différentes.

L’origine du mot créole

Le terme de créole possède **deux** étymologies, l’une **portugaise** (<crioulo), l’autre, **espagnole** (<criollo), qui viennent du même mot latin criare, signifiant soit «nourrir» soit «élever» ou plus précisément «**serviteur nourri dans la maison**». Une personne qu'on appelait à l'origine

II Mais ils ont des traits qui souvent caractérisent les « dialectes » :

- ils ne jouissent pas partout d'un statut officiel
- ils restent peu écrits (au regard des langues avec lesquelles ils sont en contact)
- ils ne sont pas véritablement enseignés à l'école...

Le créole fonctionne en alternance avec une langue européenne, le français et/ou l'anglais, dans des situations qui sont proches des classiques situations de diglossie.

- Si dans les **DOM**, les créoles font souvent figure de « **patois** » - ce qu'ils ne sont pas (car toute la population les parle),
- dans certains **pays indépendants**, les créoles sont parfois déclarés langues **nationales**, ou même langues **officielles** : c'est le cas effectivement pour le créole aux **Seychelles**, langue officielle au même titre que le français et « première langue nationale » ; en **Haïti**, le créole « langue nationale » avec le français jusqu'en 1987, est devenu aussi « langue officielle » (toujours avec le français).

La population créolophone à base française est estimée à près de **10 millions de locuteurs**, dont 7 millions en Haïti, 600 000 à l'île Maurice, 600 000 à La Réunion, 650 000 à la Martinique et à la Guadeloupe, etc.

«Créole» désignait d'abord quelqu'un qui avait été «élevé sur place», c'est-à-dire «**qui est du pays**».

1) Le mot a servi avant tout à désigner **l'enfant blanc né** et élevé **dans les colonies** d'outre-mer : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, La Réunion, la Louisiane, etc.

2) Par la suite, le mot créole a été employé pour désigner **la population noire** — on parlait alors de «**Créoles de couleur**» — et,

3) par voie de conséquence, **la langue de cette population, le créole**.

Le mot a même été étendu aux **animaux** et aux **objets** : les vaches, les poules et le café pouvaient être créoles, à la condition qu'ils proviennent des colonies. Être «créole», c'était donc, avant tout, provenir ou avoir été élevé dans les terres des colonies.

créoles français :

1. guyanais :

Guyane française : Langue officielle: français ; Groupe majoritaire: les créoles (60 %), soit guyanais (38 %), martiniquais, guadeloupéen (6,4 %), haïtien (8 %), saint-lucien, sranan-tongo (6,4 %), surinamien, etc. ; Groupes minoritaires: français (14,4 %), portugais (6,9 %), hindoustani (4 %), chinois hakka (3,9 %), taki-taki (3 %), langues amérindiennes (4 %: arawak, emerillon, kalihna, palikour, wayampi, wayana), hmong (1,3 %), etc.

Exemple :

<i>Créole guyanais</i>	<i>français</i>
Roun chyen pa ka kouri dèyè dé zo	(Un chien ne court pas après deux os) : On ne court pas deux lièvres à la fois
Kan poul lévé lasou dizé, a manjé li ka sasé	(Quand la poule a fini de couvrir, elle cherche à manger) : Tout travail mérite salaire
Chyen pa ka fé chat	(Un chien ne fait pas de chat) : Tel père, tel fils

Sa ki la pou to dlo pa ka chayié'l	si ça doit arriver, ça arrivera
A grenn douri ka plen sak douri.	(C'est en ajoutant des grains de riz qu'on remplit un sac) : c'est en cumulant les efforts, en unissant les forces, que l'on parvient au but

2. haïtien :

Haïti - Repiblik d'Ayiti, Langues officielles: français et créole ; Groupe majoritaire: créole (98,5 %) ;Groupes minoritaires: français (1,5 %) ;

Exemple : Constitution (sur l'école) :

<i>haïtien</i>	<i>français</i>
Nimewo 211 Anvan pou inivèsite ak lekòl siperyè prive konsmanse mache nan peyi a, fòk yo jwenn pèmision pou sa nan	Article 211 L'autorisation de fonctionner des universités et des écoles supérieures privées est subordonnée à

<p>men konsèy inivèsite deta a. Men lòt kondisyon toujou: se Ayisyen ki dwe Ayisyen. Pi fò kou yo, dwe fèt nan lang ofisyèl peyi a.</p>	<p>l'approbation technique du Conseil de l'Université d'État, à une participation majoritaire haïtienne au niveau du capital et du corps professoral ainsi qu'à l'obligation d'enseigner notamment en langue officielle du pays.</p>
--	---

3. antillais : martiniquais & guadeloupéen :

A. - Martinique (France) - Langue officielle: français ; Groupe majoritaire: créole martiniquais (96 %) ; Groupes minoritaires: français (4%) et créoles guadeloupéen, haïtien, guyanais, réunionnais, etc.

B. - Guadeloupe (France) - Langue officielle: français ; Groupe majoritaire: créole guadeloupéen (96,8 %) ; Groupes minoritaires: français et créoles martiniquais, haïtien, etc.

4. réunionnais :

La Réunion (France) : Langue officielle: français (de jure) ; Groupe majoritaire: créole (55,2 %) ;

Groupes minoritaires: français réunionnais et créolisé (21 %), malgache (2,6 %), gujarati (2,4 %), chinois cantonais (1,6 %), chinois hakka (1,3 %), français métropolitain (0,3 %), tamoul (0,1 %), comorien, etc.

5. mauricien :

Île Maurice : Langues officielles: anglais (de facto) et français (de facto) ; Groupe majoritaire: créole mauricien ou «morisyen» (53 %) ; Groupes minoritaires: bhojpouri (31,4 %), tamoul (3,5 %), hindi (2,8 %), ourdou (2,7 %), anglais (0,2 %), chinois, etc.

6. Seychellois :

Les Seychelles - République des Seychelles - Repiblik Sesel

Langues officielles: français, anglais, créole ; Groupe majoritaire: créole seychellois (95 %) ; Groupes minoritaires: français, anglais

Exemples (<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/>):

<i>Français</i>	<i>Créole mauricien</i>	<i>Créole réunionnais</i>	<i>Créole seychellois</i>	<i>Créole guadeloupéen</i>	<i>Créole martiniquais</i>
Peuples créoles du monde entier, donnons-nous la main.	Tou dimoune ki koz langaz kreol anou mars ansam.	Anou pèp kréol dan lo Monn antyé anon mèt ansanm.	Tou pep Kreol dan lemonn, annou atrap lanmen.	Tout pep kréyol ki asi latè an nou ban nou lanmen.	Tout pep kréyol ki asou latè annou ba kò-nou lanmen.
Nous sommes créoles, et donc nous parlons créole.	Nou finn ne kreol, alor nou noz kreol.	Nou lé kréol, nou koz kréol.	Nou Kreol, alor nou koz Kreol.	Nou sé kréyol sé pouki nou ka palé kréyol.	Nou sé Kréyol, kidonk sé kréyol, nou ka palé.
Le créole est la puissante langue de notre patrie car il est parlé par tout le monde.	Langaz kreol pli gran patrimwann nou pei parski tou dimounn koz li.	Lo kréol lé la lang lo pli gabyé nout nasyon parské tout domoun i koz ali.	Kreol i lalang pli pwisan nou patri akoz tou dimoun i koz li.	Sé Kréyol ki met lang a kaz an nou pas sé li tout moun ka palé.	Sé kréyol ki lang poto-mitan nou davwè sé'y tout moun ka palé.